



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2020/025

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 27

SÉANCE EN DATE DU 02 JUIN 2020

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

**POINT 13 : DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE
SUPPLEANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU COLLEGE R. DOISNEAU**

Le conseil municipal,

Après avoir procédé au vote,

A l'unanimité des voix,

- désigne Mme Anne FOLNY, déléguée titulaire du conseil municipal au Conseil d'Administration du collège Robert Doisneau,

A l'unanimité des voix,

- désigne Mme Pénélope HEYMES, déléguée suppléante du conseil municipal au Conseil d'Administration du collège Robert Doisneau.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 03 juin 2020

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 03 juin 2020
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT